

Portrait social de l'Isère

Focus de la PFoss n°21

Janvier 2018

Dynamisme démographique soutenu dans l'Isère

Au 1^{er} janvier 2014, l'Isère compte 1 243 597 habitants et représente 15,9 % de la population régionale. Entre 2009 et 2014, la population croît au rythme annuel de 0,77 %. Deuxième département par sa population, l'Isère profite de l'étalement périurbain de Lyon en dehors du Rhône et présente un solde migratoire positif. Sa dynamique démographique s'explique aussi par l'excédent des naissances sur les décès lié à la jeunesse de la population. D'ici 2050, l'Isère aurait une croissance démographique supérieure à la moyenne régionale (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°41).

| | Isère | Auvergne-Rhône-Alpes | France métropolitaine |
|---|-----------|----------------------|-----------------------|
| Population légale 2014 | 1 243 597 | 7 820 966 | 64 027 958 |
| Taux de variation annuel moyen de la population 2009-2014 | + 0,77 % | + 0,79 % | + 0,49 % |

Source : Insee, Recensements de la population 2009 et 2014
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Des revenus plus élevés que dans la région et qu'en France métropolitaine en 2014

La moitié de la population de l'Isère vit avec des revenus disponibles supérieurs à 21 407 euros annuels (soit 1 784 euros mensuels) en 2014. L'Isère fait partie des six départements de la région dont le revenu médian est le plus élevé, supérieur aux valeurs régionale et de France métropolitaine. De même, les ménages isérois plus modestes déclarent des revenus disponibles plus élevés qu'en moyenne régionale. Un quart des isérois les plus pauvres ont des revenus disponibles inférieurs à 15 999 euros annuels (soit 1 333 euros mensuels) contre 15 512 euros pour la région. En 2014, 11,3 % des habitants de l'Isère vivent sous le seuil de pauvreté, le département étant le 4^{ème} de la région le moins concerné par la pauvreté après la Haute-Savoie, la Savoie et l'Ain.¹

| | Isère | Auvergne-Rhône-Alpes | France métropolitaine |
|---|--------|----------------------|-----------------------|
| Revenu médian 2014 (€) | 21 407 | 20 944 | 20 369 |
| 1 ^{er} quartile des revenus 2014 (€) | 15 999 | 15 512 | 14 899 |
| Taux de pauvreté 2014 | 11,3 % | 12,7 % | 14,7 % |

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal 2014
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

¹ Les comparaisons départementales sur les revenus et le seuil de pauvreté incluent la Métropole de Lyon (données non disponibles pour le Nouveau Rhône).

Des bénéficiaires de l'ASS inégalement répartis sur le département

Au 31 décembre 2015, l'Isère compte 96 135 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)¹. Le département concentre 15 % des DEFM enregistrés en Auvergne-Rhône-Alpes, taux lié à sa démographie. L'Isère est le 2^{ème} département qui enregistre le plus gros effectif d'allocataires de l'ASS de la région, après le Rhône. Toutefois, relativement au nombre de demandeurs d'emploi, les allocataires de l'ASS isérois sont moins nombreux qu'en moyenne régionale (6,0 % contre 7,1 %).

¹ Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories A, B et C

| | Isère | Auvergne-Rhône-Alpes |
|--|--------|----------------------|
| DEFM 2015 | 96 135 | 628 093 |
| Part des DEFM A parmi les DEFM A, B, C en 2015 | 63,2 % | 63,8 % |
| DEFM A en 2015 | 60 781 | 400 468 |

Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

| | Ain | Allier | Ardèche | Cantal | Drôme | Isère | Loire | Haute-Loire | Puy-de-Dôme | Rhône | Savoie | Haute-Savoie | Métropole de Lyon | Nouveau Rhône | Auvergne-Rhône-Alpes |
|--------------------|-------|--------|---------|--------|-------|--------------|-------|-------------|-------------|-------|--------|--------------|-------------------|---------------|----------------------|
| Allocataires ASS | 2 379 | 3 087 | 2 619 | 813 | 3 872 | 5 762 | 5 533 | 1 607 | 4 234 | 9 760 | 1 648 | 3 014 | 8 109 | 1 651 | 44 328 |
| Taux pour 100 DEFM | 5,5 | 10,6 | 8,9 | 9,5 | 7,8 | 6,0 | 8,7 | 9,3 | 8,0 | 6,4 | 5,4 | 5,3 | 6,6 | 5,9 | 7,1 |

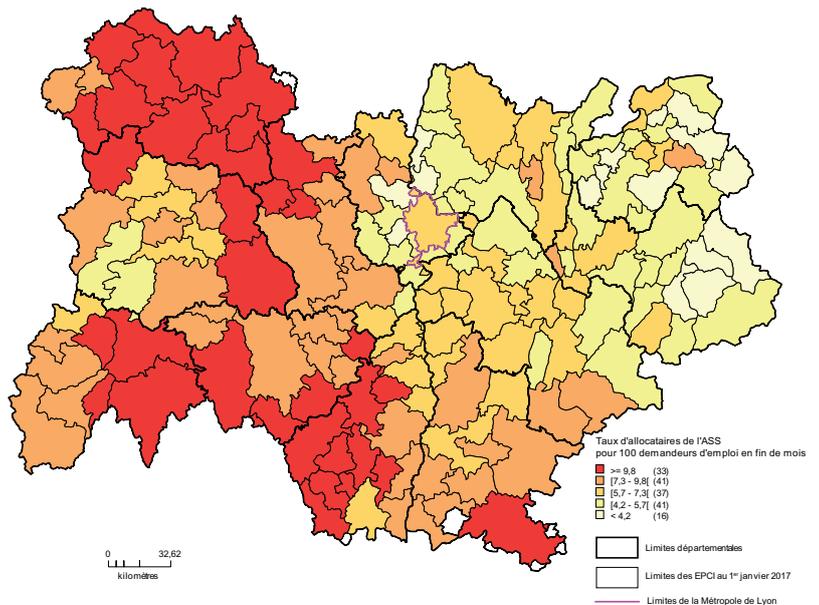
Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015) - Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Du fait des conditions d'accès de l'ASS, près de la moitié des allocataires à l'échelle nationale ont 50 ans et plus et près de deux allocataires sur trois sont des personnes seules (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017). La concentration plus forte d'allocataires de l'ASS sur un territoire reflète ainsi le poids des chômeurs de longue durée ayant épuisé leurs droits, notamment des seniors, ou la présence d'une population plus âgée.

La métropole de Grenoble, en raison de sa population nombreuse, concentre 38 % des allocataires de l'ASS du département. Mais les communautés de communes où les bénéficiaires de l'ASS sont proportionnellement les plus présents se situent dans les Alpes iséroises au sud du département : le Trièves et Matheysine.

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est l'un des minima sociaux destiné aux chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée (à temps plein ou à temps partiel) au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail. Elle est la principale allocation chômage du régime de solidarité financée par l'État. Depuis le 1^{er} janvier 2017, il n'est plus possible de cumuler l'ASS avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique au 31 décembre 2015 pour 100 DEFM de catégorie A, B ou C par EPCI



Sources : Pôle Emploi, Direction régionale (31/12/2015)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Répartition inégale des foyers allocataires à bas revenus dans l'Isère

Présence de foyers allocataires (Caf ou MSA) à bas revenus dans l'Isère : de fortes disparités infra-départementales

Dans l'Isère en 2015, 157 193 personnes vivent dans un foyer allocataire¹ à bas revenus, c'est-à-dire un foyer dont les ressources sont inférieures à 1 043 euros par mois. Cette situation concerne 12,6 % de la population du département, niveau inférieur aux valeurs observées pour la région (13,2 %) et pour la France métropolitaine (15,0 %). L'Isère est un des départements de la région où ce taux est le plus bas.

Une répartition inégale des foyers allocataires à bas revenus est observée dans le département. La précarité se concentre dans les communautés d'agglomération de la Porte de l'Isère, du Pays Viennois et Grenoble-Alpes-Métropole où une part élevée de la population réside dans un foyer allocataire à bas revenus (respectivement 17,5 %, 15,5 % et 14,4 %). La communauté de communes du Pays Roussillonnais à l'ouest du département présente, elle aussi, un indicateur élevé (14,5 %), supérieur à la moyenne régionale. Au contraire, les communautés de communes à caractère périurbain à l'est de la métropole de Grenoble ainsi que les communautés de communes de Bièvre Est et des Collines du Nord Dauphiné sont plus aisées.

22 % des allocataires de prestations sociales (Caf et MSA) dépendants des prestations, taux inférieur à la valeur régionale (24 %)

En 2015, 42 351 allocataires de prestations sociales de l'Isère ont plus de la moitié de leurs ressources financières qui proviennent de ces prestations, le reste étant des ressources d'activité.

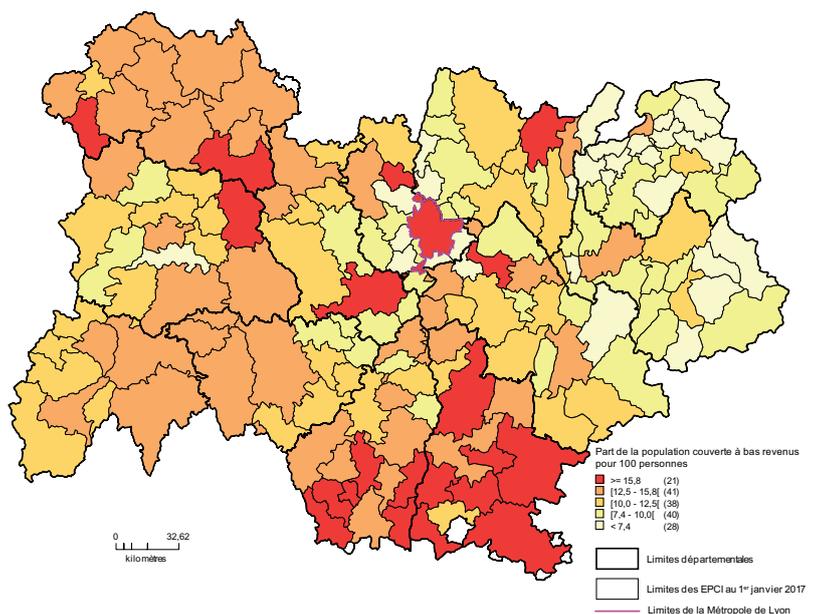
Les prestations versées par les Caf et la MSA

Les prestations versées par les Caf et la MSA sont composées :

- des prestations familiales qui sont le reflet de la politique familiale ;
- des aides au logement attribuées sous condition de ressources ;
- des minima sociaux destinés aux plus démunis.

Les prestations sociales sont ainsi des compléments de revenu destinés à atténuer la précarité mais non à la faire disparaître.

Part de la population couverte à bas revenus au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

¹ Foyer allocataire percevant au moins une prestation sociale ou familiale versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA).

| | Alloc. à bas revenus* | Pour 100 alloc.* | Population couverte par les alloc. à bas revenus | Part de la population couverte à bas revenus | Alloc. dépendants des prestations sociales** | Pour 100 alloc.** |
|-----------------------|-----------------------|------------------|--|--|--|-------------------|
| Ain | 25 316 | 30,2 | 62 994 | 10,1 | 14 596 | 17,4 |
| Allier | 24 524 | 47,0 | 53 370 | 15,6 | 17 279 | 33,1 |
| Ardèche | 20 126 | 41,4 | 46 060 | 14,3 | 12 199 | 25,1 |
| Cantal | 8 492 | 43,1 | 18 126 | 12,4 | 4 715 | 23,9 |
| Drôme | 33 942 | 42,0 | 80 974 | 16,2 | 21 177 | 26,2 |
| Isère | 66 731 | 34,8 | 157 193 | 12,6 | 42 351 | 22,1 |
| Loire | 47 440 | 39,5 | 114 697 | 15,1 | 32 077 | 26,7 |
| Haute-Loire | 12 014 | 36,0 | 27 101 | 12,0 | 7 496 | 22,5 |
| Puy-de-Dôme | 39 641 | 40,6 | 86 072 | 13,4 | 25 883 | 26,5 |
| Rhône | 117 084 | 39,1 | 274 797 | 15,3 | 80 192 | 26,8 |
| Savoie | 18 827 | 31,5 | 44 108 | 10,3 | 11 327 | 19,0 |
| Haute-Savoie | 28 049 | 29,8 | 65 809 | 8,4 | 16 309 | 17,3 |
| Métropole de Lyon | 99 761 | 42,7 | 231 454 | 17,1 | 69 606 | 29,8 |
| Nouveau Rhône | 17 323 | 26,5 | 43 343 | 9,7 | 10 586 | 16,2 |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 442 186 | 37,4 | 1 031 301 | 13,2 | 285 601 | 24,2 |
| France métropolitaine | 4 163 675 | 41,8 | 9 609 725 | 15,0 | 2 797 592 | 28,1 |

* : de moins de 65 ans et non étudiants percevant au moins une prestation mensuelle

** : pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié des ressources brutes déclarées et des prestations

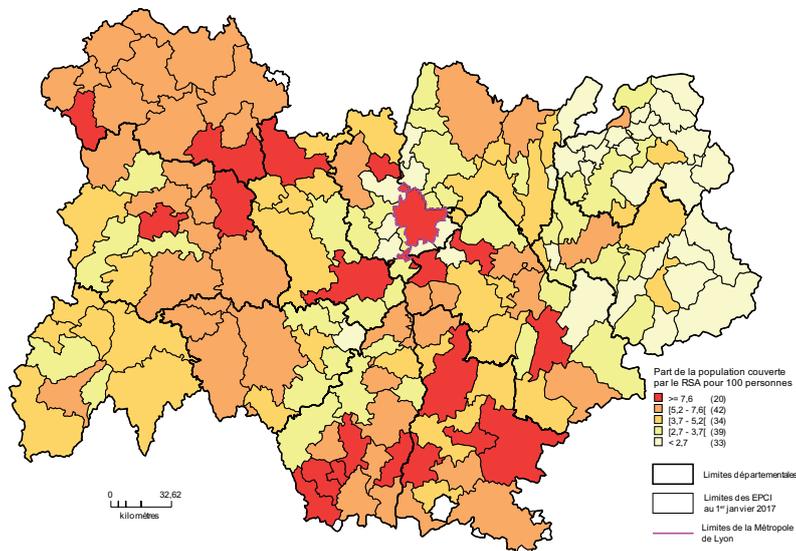
Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

6,1 % de la population couverte par le RSA, taux proche de la valeur régionale

En 2015, dans l'Isère, 75 997 personnes vivent dans un foyer allocataire du revenu de solidarité active (RSA), soit 6,1 % de la population du département. Cette part est proche de la moyenne régionale (6,2 %) mais reste bien inférieure à la moyenne nationale (7,8 %). Le RSA socle (minimum social) représente un indicateur de grande précarité.

Les territoires qui concentrent majoritairement la population couverte par le RSA sont urbains : les communautés d'agglomération Porte de l'Isère (9,1 %), du Pays Viennois (7,7 %) et Grenoble-Alpes-Métropole (7,7 %). La communauté de communes du Pays de Roussillonnais à l'ouest du département présente pour cet indicateur une valeur supérieure à la moyenne régionale. Le sud et l'ouest du département concentrent moins d'allocataires du RSA, cet indicateur caractérisant davantage la précarité urbaine. Enfin, les territoires situés à l'est de la métropole de Grenoble sont relativement épargnés.

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI

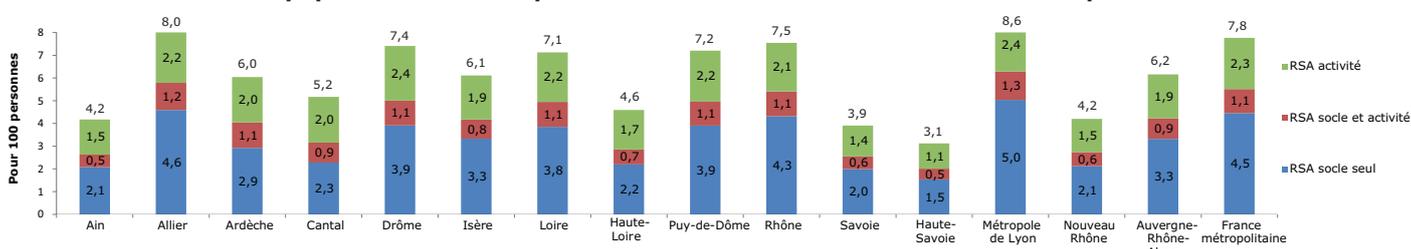


Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)

Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité a remplacé le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE). Le RSA est décrit ici tel qu'il fonctionnait jusqu'à la fin décembre 2015. Avec la disparition du RSA activité, le RSA ne comporte plus que son volet « minimum social », le RSA socle. (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017)

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2015 selon la composante

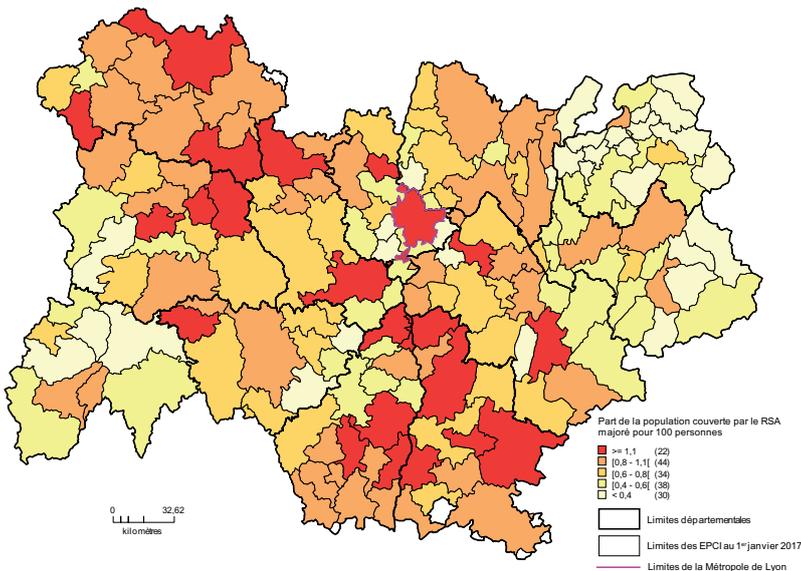


Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Le RSA majoré est un minimum social qui s'adresse aux personnes isolées avec enfants à charge : 11 333 personnes vivent dans une famille monoparentale bénéficiant du RSA majoré en 2015 dans l'Isère, soit 0,9 % de la population. Cette part est similaire à la moyenne régionale. Ces allocataires du RSA majoré, plus éloignés du marché du travail, sont, en général, concentrés dans les agglomérations, notamment la communauté d'agglomération Porte de l'Isère (1,6 %) et Grenoble-Alpes-Métropole (1,1 %).

Le RSA majoré (ancienne allocation parent isolé) prévoit une majoration pour les personnes assumant seules la charge d'enfants (ou enfants à naître), sans conditions d'âge, l'isolement étant un facteur aggravant de la précarité financière. Les allocataires du RSA majoré sont en grande majorité des femmes, soit 96 % à l'échelle nationale. Sont considérées comme isolées les personnes veuves, divorcées, séparées ou célibataires, ne vivant pas en couple de manière notoire et permanente (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Part de la population couverte par le RSA majoré au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



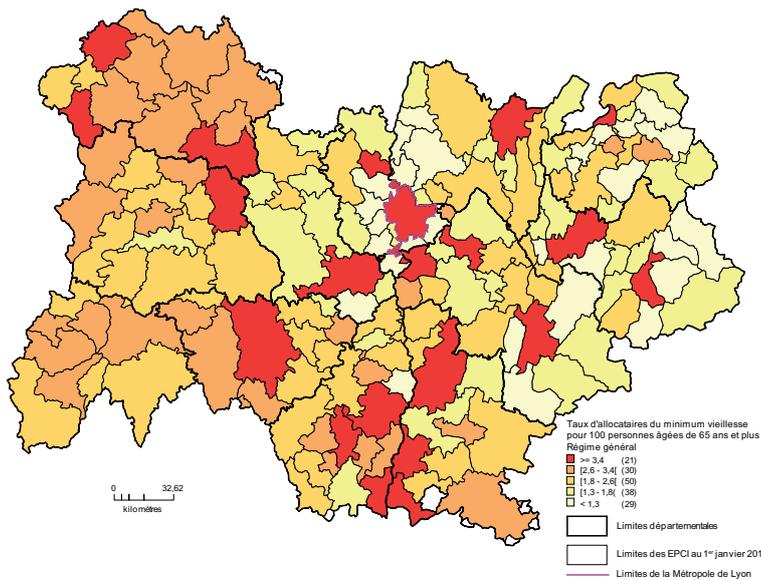
Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

2,7 % des personnes de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse

Dans l'Isère, au 31 décembre 2015, 5 659 personnes âgées de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse. Cette population âgée, marquée par une fragilité financière, représente 2,7 % de la population départementale des 65 ans et plus (taux inférieur à la valeur régionale). Ces personnes âgées fragilisées sont proportionnellement plus nombreuses dans les communautés d'agglomérations du Pays Viennois, Porte de l'Isère et Grenoble-Alpes-Métropole. Toutefois, ce résultat doit être nuancé, les données portant uniquement sur les bénéficiaires du régime général excluent les personnes âgées affiliées à la MSA, présentes majoritairement en milieu rural.

Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail) d'accéder à un seuil minimal de ressources. Le minimum vieillesse comprend l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) (nouveau dispositif) ainsi que l'allocation supplémentaire (art. L815-2 et art. 815-3) (ancien dispositif). Dès lors qu'un prestataire bénéficie de l'une ou de plusieurs de ces allocations (à titre de prestataire, de conjoint, ou des deux), on dit qu'il perçoit le Minimum Vieillesse.

Taux d'allocataires du minimum vieillesse au 31 décembre 2015 pour 100 personnes de 65 ans et plus par EPCI (Régime général)



Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

| | Ain | Allier | Ardèche | Cantal | Drôme | Isère | Loire | Haute-Loire | Puy-de-Dôme | Rhône | Savoie | Haute-Savoie | Nouveau Rhône | Métropole de Lyon | Auvergne-Rhône-Alpes |
|----------------------------------|-------|--------|---------|--------|-------|--------------|-------|-------------|-------------|--------|--------|--------------|---------------|-------------------|----------------------|
| Allocataires Min. vieillesse | 2 040 | 2 740 | 2 002 | 966 | 3 126 | 5 659 | 4 380 | 1 363 | 3 625 | 10 500 | 1 760 | 2 455 | 1 339 | 9 161 | 40 616 |
| Pour 100 pers. de 65 ans et plus | 2,0 | 3,2 | 2,8 | 2,6 | 3,1 | 2,7 | 2,8 | 2,8 | 2,8 | 3,6 | 2,2 | 2,0 | 1,8 | 4,3 | 2,8 |

Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Pilotage de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
 Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes
<http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/>

Animation de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
 Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes
www.ors-auvergne-rhone-alpes.org

Directeur de publication : Isabelle DELAUNAY (DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)
Éditeur : Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes
Réalisation et rédaction : Clémence LAVIER, Sylvie MAQUINGHEN et Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)
Maquette : Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)
Document téléchargeable sur le site : www.pfoss-auvergne-rhone-alpes.fr
Contact : coordination.pfoss@ors-auvergne-rhone-alpes.org